

Communes nouvelles : le Lot en compte déjà huit

l'essentiel

En l'espace de deux ans, le Lot est passé de 340 à 322 communes. Une évolution qui s'explique par le développement des communes nouvelles. Huit ont vu le jour depuis 2015. De nouveaux projets de regroupement sont en cours.

La réforme des collectivités territoriales est en marche dans le Lot. Au 1^{er} janvier 2017, deux nouvelles intercommunalités aux périmètres élargis ont vu le jour : Causses et Vallée de la Dordogne ainsi que le Grand Figeac. Mais le regroupement des communes se joue désormais à une autre échelle. Depuis 2015, les villages voisins prennent leur destin en main, se rapprochent, décident de se marier et fondent ce que l'on appelle une commune nouvelle. Dans le Lot, huit sont nées en l'espace de deux ans : cinq au 1^{er} janvier 2016 (Sousceyrac-en-Quercy, Montcuq-en-Quercy-Blanc, Cœur-de-Causse, Les Pechs-du-Vers et Saint Paul-Flaugnac) et trois autres en ce début d'année 2017 (Bellefont-La Rauze, Saint Géry-Vers et Castelnau Montratier-Sainte Alauzie). Ces huit nouvelles entités qui ont pris un nom de baptême composé regroupent au total 9 659 habitants soit 5,4 % de la population lotoise. Le nombre de communes lotoises est ainsi passé de 340 à 322 communes entre 2015 et 2017 (soit une baisse de 5,3 %). Au niveau



Les villages de Saint-Géry et de Vers forment depuis le 1^{er} janvier une commune nouvelle de 879 habitants. / Photo DDM archives M.Salvet

national, la tendance se confirme avec la création cette année de 200 communes nouvelles. Au total, la France compte donc aujourd'hui plus de 500 communes nouvelles et de nombreux autres projets de fusion sont en cours.

Dix projets en discussion
Dans le Lot, les discussions

sont d'ailleurs plus ou moins avancées dans certains secteurs. Dix projets sont en effet en réflexion. Dans le Figeacois notamment, un rapprochement est envisagé entre Livernon, Cambes, Reyrevignes et Grèzes. Plusieurs réunions ont par ailleurs permis d'ouvrir le débat du côté de la vallée du

Les huit communes nouvelles regroupent 9 659 habitants, soit 5,4 % de la population lotoise.

Célé entre les villages de Sauillac, Marclillac-sur-Célé, Saint-Chels, Saint-Sulpice et Brengues. Dans le nord du Lot, un projet concernant les trois communes de Gignac, Crescensac et Sarrazac est dans les tuyaux. Concernant la vallée du Lot, des réunions ont récemment eu lieu entre les élus de Mauroux, Floressas, Lacapelle-Cabanac et Sérignac. La liste n'est pas exhaustive. Le mouvement est en marche.

Audrey Lecomte

« CE NOUVEAU MODÈLE FAIT TACHE D'HUILE »



Pour la préfète du Lot, Catherine Ferrier, le sujet est majeur. « Ce qui est vraiment important, c'est de ne pas interpréter ce mouvement souhaité par les élus locaux comme un appauvrissement de la démocratie locale, au contraire c'est le moyen de la faire vivre ». Les services de l'Etat dans le Lot accompagnent les différents projets. « On considère que c'est un enjeu fondamental pour que les maires aient des marges d'action » souligne la préfète, satisfaite de la dynamique engagée. « Je trouve que le mouvement est bel et bien embrayé. On voit une diffusion de ce nouveau modèle qui fait tache d'huile. Cela a démarré dans le sud du Lot, ça commence dans le nord, sur le territoire du Grand Figeac aussi. Il reste encore le centre ouest ». Surtout pour la préfète, il faut que cela reste un choix des élus. « Je peux les inciter à se poser des questions mais c'est tout. Cela permet aussi de faciliter la gouvernance dans les grandes intercommunalités, même si ce n'est pas pour autant l'objectif. »

L'EXEMPLE DE SOUSCEYRAC-EN-QUERCY : « IL FAUT UNE VOLONTÉ UNANIME DES ÉLUS »

Créée le 1^{er} janvier 2016, Sousceyrac-en-Quercy qui regroupe les anciens villages de Sousceyrac, Calviac, Comiac, Lacamad'Ourcet et Lamativie est l'une des toutes premières communes nouvelles à avoir vu le jour dans le Lot. Forte de près de 1 500 habitants, la collectivité fait figure d'exemple. Son maire, Francis Laborie est régulièrement sollicité par des élus intéressés pour témoigner de son expérience. Entretien.

Comment est né le projet de commune nouvelle sur votre territoire ?

C'est une suite logique des transferts de compétences faits auparavant dans le cadre de la communauté de communes. Un jour on s'est dit qu'étant donné qu'on avait transféré la quasi-totalité des compétences, on était presque de fait une commune nouvelle. Nous étions surtout un groupe d'élus qui partagions une même vision de l'organisation du territoire. Ce fut une décision unanime sur les cinq communes de se regrouper.

Quelle a été la réaction de la population ?

On a fait des réunions publiques dans chacune des cinq communes



Francis Laborie est depuis un an maire de la commune nouvelle de Sousceyrac-en-Quercy. / Photo DDM archives.

qui ont attiré beaucoup de monde. On a expliqué la démarche. Les gens avaient très peu d'inquiétudes. Ce qui les intéressait surtout c'était de maintenir les services de proximité dans les communes. C'est ce que l'on a fait en maintenant par exemple les horaires d'ouverture dans les mairies annexes.

Qu'est ce qui a changé depuis un an ?

On est dans une démarche de mu-

tualisation. On était déjà dans une démarche collective pour les projets que nous portions avec la communauté de communes. Par contre cela nous a permis de faire des économies en mutualisant des services, notamment administratifs. On a réussi à faire des économies sur des contrats d'assurance, des contrats de maintenance et aussi sur les indemnités des élus. Ce n'est pas neutre : cela nous permet aujourd'hui d'avoir un budget

et une situation financière relativement saines pour notre strate. On maintient les services, voire on les améliore. On a par exemple créé une BDP (bibliothèque départementale de prêt) et un espace multimédia à Sousceyrac. On est également sur un projet de Maison de santé pluridisciplinaire, certes aujourd'hui porté par Caualdor mais le projet était déjà né l'an dernier.

Quels sont les ingrédients de cette réussite ?

On ne réussit pas à faire une commune nouvelle si on n'a pas les idées de solidarité, de partage et de confiance. C'est fondamental. Je ne dis pas que la commune nouvelle est la panacée mais sur des zones rurales comme les nôtres, c'est un mode d'organisation intéressant. Nous avons intégré Caualdor en étant un peu plus forts, on est considéré comme une commune relativement importante. Ce qui est certain, c'est qu'il faut une volonté unanime de la part des élus. Ce qui a facilité les choses pour nous, c'est d'avoir regroupé l'école en un seul pôle à Sousceyrac. C'est vraiment quelque chose de positif qui a aidé.

Propos recueillis par A. Lecomte

MODE D'EMPLOI

La loi du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes a complété le nouveau dispositif de fusion de communes créé par la loi de réforme des collectivités locales du 16 décembre 2010. (Jusqu'à la fusion de communes était effectuée sous l'empire de la loi dite « Marcellin » du 16 juillet 1971). Quand le projet se dessine, les élus volontaires se rapprochent des services de la préfecture qui les accompagnent dans la préparation et la mise en œuvre de la commune nouvelle. Pour les villages ruraux, outre le projet d'un territoire partagé fort et d'une démographie renforcée, les avantages ont pu être d'ordre financier. Les communes nouvelles bénéficiaient d'incitations non négligeables : celles créées en 2016 par exemple ont droit pendant trois ans à une exonération de la baisse de la dotation de l'Etat (Dotation globale de fonctionnement) et au maintien des dotations de solidarité perçues par les anciennes communes (DSU, DSR, DNP). La dotation forfaitaire des communes nouvelles est bonifiée de 5 % pendant trois ans.